

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 23 FEVRIER 2023

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen , Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du
Bureau permanent
Iris Van Laethem, chef du Service social

Absents :

Excusés : Audrey Monsieur, directeur général

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 09 février 2023

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 09 février 2023

2. Politique et organisation - Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour en cas d'urgence

Le Bureau Permanent décide de traiter d'urgence les points ajoutés à l'ordre du jour au Bureau permanent du 23/02/2023

B. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Agrément - souscrire à la subvention SPP MI concernant l'outil REMI via CEBUD

4. Service social - Projet du conseil CPAS- notification du rapport annuel de médiation de dettes - enregistrement de base 2022

C. SERVICE FINANCIER

5. Service financier - Déménagement du siège social du CPAS

Le bureau permanent décide de déplacer le siège social du CPAS Wemmel avenue Limburg Stirum 116 à avenue J. de Ridder 49 à Wemmel.

6. Service financier - Transfert de crédit d'investissement 2022 à 2023 - projet au conseil du CPAS -

Le bureau permanent décide de transférer les prêts d'investissement proposés de 2022 à 2023.

D. PATRIMOINE

7. Patrimoine - Rénovation vitrines Résidence Geurts et crèche Snoopy

Le bureau permanent décide de publier le cahier des charges avec no. W-2023-002 et le devis pour le contrat « Rénovation des fenêtres Résidence Geurts et crèche Snoopy », établi par le Service des achats de l'Unité des affaires territoriales

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

8. Politique et organisation - Approbation de la réunion du Conseil du CPAS 02 mars 2023

Le bureau permanent convient de mettre les points proposés à l'ordre du jour lors de la réunion du conseil du 02 mars 2023

9. Politique et organisation - Projet du conseil du CPAS - Comité consultatif Bien-être social communal - nouvelle composition

10. Politique et organisation - Projet au conseil du CPAS - Comité d'éthique - Etablissement

11. Politique et organisation - Projet au conseil du CPAS - Code de déontologie - modification

12. Politique et organisation - Projet au conseil du CPAS - Règlement intérieur Conseil du CPAS - amendement

F. PERSONNEL

13. Personnel - Travailleurs étudiants 2023

Le bureau permanent accepte le recrutement de travailleurs étudiants pour les vacances d'été 2023

14. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions

15. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements

16. Service social – Autre aide

17. Service social – Droit à l'intégration sociale

18. Service social – Equivalent de revenu d'intégration

19. Service social – Initiative locale d'accueil

20. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente

21. Service social – Emploi article 60§7

22. Service social – Logement – Logements de secours et de transit

23. Service social – Agence immobilière sociale

24. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 24/02/2023

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.